

**Assemblée générale du 16 mai 2018**  
**Réponses du Conseil d'administration**  
**aux questions écrites d'actionnaires**  
**(Article L.225-108 du Code de commerce)**

Trois actionnaires ont adressé des questions à la Société.

**Premier actionnaire :**

En tant qu'investisseur responsable nous estimons qu'il est indispensable que la banque contribue aux engagements pris par la communauté internationale dans le cadre de l'Accord de Paris signé en 2015 à la suite de la COP 21.

Le Crédit Agricole a d'ailleurs adhéré à l'initiative « Science based targets » qui instaure un contrôle scientifique du scénario de réduction des gaz à effet de serre d'une entreprise, en fonction de ses métiers, en lien avec les objectifs de l'Accord de Paris de limitation à 2 degrés du réchauffement climatique.

Ne pensez-vous pas que la banque réduirait globalement ses risques si par le biais de ses activités de crédit et de financement elle incitait ses clients entreprises à s'engager dans cette initiative « Science based targets » ?

**Réponse du Conseil :**

Crédit Agricole SA s'est engagé fin 2015 à contribuer aux engagements pris par la communauté internationale dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat. Nos principes d'actions sont au nombre de 4 ; il s'agit d'augmenter nos financements verts, d'intégrer systématiquement et progressivement les dimensions environnementale et climatique dans l'évaluation des projets et contreparties à financer, d'exclure les projets les plus impactants pour l'environnement et de compenser notre empreinte carbone directe.

Début 2016, nous avons également adhéré à l'initiative "Science Based Targets" qui vise à aligner les objectifs climatiques des entreprises sur

ceux de la COP 21. Depuis 2012, Crédit Agricole est la 1ère et unique banque à estimer mais aussi à publier l'empreinte carbone de son portefeuille de financement et d'investissement, avec une méthodologie qui lui est propre mais dont la qualité a été reconnue par la Place. "Science Based Targets" indique ne pas être encore prêt à valider les objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre des institutions financières faute de méthodologie d'estimation internationalement reconnue.

Le sujet du risque climat est intégré dans les travaux du Conseil d'Administration de Crédit Agricole SA, via son Comité Stratégique et de la Responsabilité Sociétale et Environnementale(RSE). Par ailleurs, le Comité des Risques du Groupe a validé en 2017 une Stratégie "Risque Climat" qui comporte, selon les recommandations du groupe de travail « TCFD » du G20, une cartographie de nos risques et opportunités, et des plans d'actions à mettre en œuvre.

Cette suggestion va donc dans le sens de notre politique RSE qui est de travailler avec nos clients entreprises pour les engager dans des modèles plus durables.

### **Deuxième actionnaire :**

**Question 1 :** avec un quart d'agriculteurs vivant sous le seuil de la pauvreté et une production alimentaire qui génère de multiples pollutions et émissions de gaz à effet de serre, notre pays se distingue par un niveau élevé d'utilisation de pesticides et par d'importants gaspillages et pertes dans la filière agro-alimentaire. Premier financeur de cette filière, le Crédit Agricole n'a toujours pas adopté de politique sectorielle en la matière lui permettant de participer activement à la promotion d'une alimentation durable, c'est-à-dire disponible localement en quantité suffisante, de qualité conforme aux critères nutritionnels, gustatifs et culturels, produite de façon équitable et dans le respect de l'environnement. Comment le Groupe entend-il accompagner la transformation des modèles de production pour mieux répondre aux attentes des consommateurs vers une alimentation saine, sûre et durable, et participer à la transition écologique de l'agriculture avec l'élimination progressive des pesticides de synthèse (dont le glyphosate) et l'encadrement des perturbateurs endocriniens ?

**Réponse à la question 1:** Le Groupe Crédit Agricole a participé activement aux Etats Généraux de l'Alimentation au dernier trimestre 2017, dont l'un des objectifs majeurs était d'accompagner la transformation des modèles de production pour mieux répondre aux attentes des consommateurs. A ce titre, nous avons décidé dans le prolongement de ces travaux, de lancer un projet "agri-agro client" dont la définition d'une politique sectorielle constitue une priorité, et ce, dans la droite ligne de nos efforts constants qui ont accompagné les évolutions positives de l'agriculture.

Dans le cadre de ce projet, le Groupe Crédit Agricole souhaite réaffirmer qu'il est partenaire de toutes les agricultures et adresse tant les "circuits courts" que les "circuits longs" sans opposer les modes de production agricole. Nous développons, par ailleurs nos partenariats avec tous les acteurs du monde agricole, y compris les associations de start-up agricoles afin de répondre aux défis de l'agriculture de demain en termes d'innovation et de digital.

Le Groupe Crédit Agricole est ainsi tourné vers toutes les voies d'avenir qui permettront d'augmenter la valeur ajoutée en agriculture, notamment de favoriser le revenu moyen des agriculteurs et de continuer à être le premier financeur des investissements agricoles. Le Groupe Crédit Agricole a accompagné toutes les grandes mutations de l'agriculture, l'a soutenue durant les crises, et prend une part active aux défis qu'elle doit relever.

**Question 2.** Le Crédit Agricole figure parmi les plus gros financeurs européens de l'arme atomique selon l'ONG néerlandaise PAX, les restrictions d'investissement cantonnées aux seules ogives nucléaires autorisant de facto le soutien à la fabrication de tous les autres composants. En outre, le Groupe finance Lockheed Martin dont les avions de combat F16 sont utilisés au Moyen-Orient dans des actions à visées y compris civiles, dénoncées par Amnesty International comme crimes de guerre commis en violation des droits humains et du droit international. Le Groupe entend-il revoir sa politique sectorielle en matière d'armement et rompre les relations qu'il entretient avec des vendeurs d'armes controversés ?

### **Réponse à la question numéro 2 :**

Le Groupe Crédit Agricole a défini une politique sectorielle armement qui s'appuie, pour déterminer les entreprises du secteur avec qui il peut entrer en relations, sur un tiers de confiance réputé, l'agence suédoise ISS Ethix.

Dans ce cadre, le Groupe Crédit Agricole finance des sociétés des secteurs aéronautiques et de l'armement, sans spécificités propres à l'armement nucléaire. En effet, l'armement nucléaire se définit par ses têtes nucléaires produites par la Direction des Applications Militaires du CEA.

C'est la raison pour laquelle nous ne reconnaissons pas ce classement cité dans la question.

**Question 3.** Le Groupe Crédit Agricole et Capgemini s'unissent pour servir les banques privées en filialisant CA-PBS, le département informatique de sa filiale suisse. Une externalisation couplée à une délocalisation vers Singapour qui fait suite à l'annonce de la délocalisation d'une partie des études informatiques vers le Portugal. Le Crédit Agricole existe grâce à son marché français. Alors, qu'en est-il de l'avenir de l'informatique au sein du Crédit Agricole, de sa localisation, des emplois, de son autonomie et de son indépendance ?

### **Réponse à la question numéro 3 :**

Le développement informatique du Crédit Agricole ne contredit pas l'ancrage historique du Groupe en France ; il en assure au contraire sa pérennité.

La stratégie informatique du Groupe Crédit Agricole répond en effet à trois objectifs majeurs :

- diminuer sa dépendance vis-à-vis de certaines technologies ou de certains fournisseurs,
- maintenir et renforcer la sécurité et la fiabilité des systèmes d'information du Groupe,
- enfin, assurer une cohérence et mutualisation des outils et processus à l'échelle du Groupe.

Dans le cadre de cette stratégie, chacun des métiers du Groupe fait évoluer son système d'informations en fonction des spécificités de ses activités, de leurs implantations géographiques, et des besoins de sa

clientèle ; il en est ainsi par exemple du partenariat entre la Banque Privée et Cap Gemini. Par ailleurs, pour favoriser une capacité d'investissement à la hauteur du service attendu par nos clients, notamment en intégrant les enjeux de la numérisation et son rythme rapide d'évolution, sont prises des initiatives d'optimisation des activités informatiques déjà sous-traitées, sans impact donc sur les équipes informatiques internes du Groupe. C'est le cas par exemple de la localisation au Portugal d'une partie du développement informatique qui était déjà confié préalablement à des prestataires externes.

**Question 4.** Dans le cadre de son PMT 2020, le Groupe multiplie les partenariats, alliances, accords et co-entreprises dans des domaines bancaires tels les paiements avec SETL, Ripple ou Wirecard, ou les crédits avec Bankia. Compte tenu des controverses et du passé parfois trouble de certains établissements comme Bankia dont la naissance en Espagne fut entachée de multiples scandales ou Ripple à la réputation sulfureuse de ses dirigeants, quelle est la politique d'alliance, d'analyse et de contrôle de conformité des entreprises auxquelles le Groupe s'associe ?

**Réponse à la question numéro 4 :**

La croissance organique du Groupe Crédit Agricole s'accompagne en effet de conclusions de quelques partenariats spécifiques pour accompagner le développement des métiers, soit pour offrir un service plus complet à nos clients, soit pour faciliter l'entrée de ces métiers dans de nouveaux marchés.

Ces projets de partenariat font l'objet d'un processus très normé, préalable à la décision, qui intègre évidemment la qualité du partenaire, et il ne nous revient pas en Assemblée Générale à donner, pour les contreparties citées dans la question, les éléments qui nous ont conduit à la décision.

### Troisième actionnaire :

La presse financière a signalé le potentiel intérêt de nombreuses banques européennes à participer au financement du Corridor gazier sud-européen (Southern Gas Corridor, SGC), le plus gros projet d'infrastructure gazière en cours de construction en Europe et qui vise à importer du gaz naturel depuis les champs offshore de la mer Caspienne en Azerbaïdjan, à travers la Turquie, la Grèce, l'Albanie, jusqu'au sud-est de l'Italie. Le coût estimé de ce projet est de 45 milliards d'euros, incluant des capitaux levés sur les marchés financiers via l'émission d'obligations par les entreprises actionnaires du projet. Les banques sont en ce moment approchées pour soutenir le Trans Adriatic Pipeline (TAP), dernier tronçon du SGC et dont le coût est estimé à 4,5 milliards d'euros. Crédit Agricole figure déjà parmi les financeurs de BP, Socar, Snam, Fluxys, Enagas, les principales entreprises derrière ce projet. La société civile et les communautés locales se sont largement opposées au projet du fait de ses impacts sur le climat, l'environnement, le développement, les droits humains et l'économie. Le projet présente également des risques de corruption et a été touché par le scandale de la "Lessiveuse" (Laundromat), sur lequel enquête actuellement la Danske Bank, vaste opération de blanchiment d'argent qui a permis la distribution de 2,5 milliards d'euros depuis l'Azerbaïdjan et via des banques européennes entre 2012 et 2014. En outre, le TAP entraînera le gaspillage d'importants montants d'argent public et enfermera l'Europe dans un modèle de consommation de gaz incompatible avec les objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris.

- Crédit Agricole peut-elle confirmer avoir été approchée pour financer certains projets faisant partie du Corridor gazier sud-européen, et notamment le Trans Adriatic Pipeline ?
- Crédit Agricole a-t-elle investi dans les obligations émises par la Southern Gas Corridor Joint Stock Company, et si oui, pour quel montant ?
- Crédit Agricole s'engage-t-elle à ne pas soutenir le Corridor gazier sud-européen et le Trans Adriatic Pipeline, en raison de leurs impacts sur le climat et les droits humains, et étant donné la forte opposition des communautés locales du sud de l'Italie et les graves violations des droits humains perpétrées en Azerbaïdjan et en Turquie ?

**Réponse du Conseil** : L'appel d'offres auprès des banques pour financer le projet de gazoduc Transadriatique (TAP) n'a pas encore été lancé. Le Crédit Agricole n'a pas participé à la structuration de l'émission des titres obligataires par la Southern Gas Corridor Joint Stock Company.

Dans sa réflexion pour une éventuelle participation à ces projets, le Crédit Agricole prendra en compte le soutien de l'Union Européenne, des agences de crédit export de plusieurs pays européens et de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) qui a donné, en février de cette année, son accord pour participer au financement.

Plus précisément, le corridor gazier sud-européen est inscrit sur la liste des projets d'intérêt commun de l'Union Européenne adoptée par la Commission Européenne en novembre 2017. L'Europe a en effet estimé nécessaire de renforcer certaines infrastructures de transport de gaz afin d'assurer sa sécurité d'approvisionnement, tout en favorisant une énergie de transition aux impacts plus limités que le charbon.

La BEI a précisé pour expliquer sa décision, dont les raisons sont publiées sur son site, que "le gaz était indispensable au retrait progressif du charbon" et qu'il allait "continuer de jouer un rôle majeur dans la décarbonisation, en tant que combustible fossile à la teneur en carbone relativement faible".